Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Journée des micros, petites et moyennes entreprises 2026 : quelles évolutions pour l'environnement économique des TPE & PME ?



À l'occasion de la journée du 27 juin 2026, dédiée aux acteurs qui constituent le cœur du tissu économique français et européen, le site internet Vie publique de la Direction de l'information légale et administrative (Dila) revient sur les principales actualités impactant les entreprises : évolution du travail le dimanche et de nuit, mutations du commerce mondial, recul de l'industrie manufacturière, renforcement de la sécurité économique européenne, simplification du droit des affaires ou encore souveraineté numérique. Autant de sujets stratégiques qui dessinent les défis et les opportunités auxquels les TPE, PME sont confrontées.

Travail le dimanche et travail de nuit : quelles évolutions en 2025 ?
Les services statistiques du ministère du travail (Dares) ont publié deux études : l'une sur le travail le dimanche et l'autre sur le travail de nuit en 2025. Ces deux études permettent d'observer les évolutions dans les pratiques professionnelles ainsi que les secteurs et les personnes les plus concernés par ces horaires de travail atypiques. En savoir plus

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Commerce mondial : démondialisation ou nouvelle mondialisation ?
Fragmentation, démondialisation ou passage à une nouvelle mondialisation ? Si le commerce mondial est toujours dynamique, un tournant s'est produit en 2008. Les échanges internationaux ont trouvé une nouvelle trajectoire de croissance depuis mais, dans un contexte géopolitique dégradé, celle-ci est marquée par plus de protectionnisme. En savoir plus

Industrie : le secteur manufacturier européen et français en recul depuis 2020
La crise du Covid marque une rupture de tendance pour l'industrie manufacturière selon une étude de la Banque de France. La valeur ajoutée du secteur français tout comme celle de la zone euro, demeurent inférieures d'environ 8% à leur tendance pré-Covid. L'emploi manufacturier français, lui, est en hausse, traduisant une baisse de productivité. En savoir plus

UE : quelle stratégie pour renforcer la sécurité économique européenne ?
Diversifier les fournisseurs, limiter les influences étrangères dans les secteurs stratégiques, protéger la propriété intellectuelle… La Commission européenne a présenté, début décembre 2025, des pistes pour protéger davantage le tissu économique européen et sécuriser l'approvisionnement des entreprises en matières premières. En savoir plus

Code européen de droit des affaires : le « 28e régime » en quatre questions
Les entrepreneurs européens bénéficient de l'accès au marché unique européen. Dans la pratique, ceux qui opèrent dans plusieurs États membres sont confrontés à 27 réalités juridiques et administratives différentes. Le « 28e régime » est un cadre juridique qui permettra aux entreprises européennes de se voir appliquer un dispositif unique de règles. En savoir plus

Souveraineté numérique : comment limiter la dépendance aux géants du numérique ?
Navigateurs internet, outils bureautiques, réseaux sociaux, moteurs de recherche, hébergement de données… la quasi-totalité des couches structurantes du numérique sont contrôlées par des acteurs dominants, américains et chinois, sans réelle concurrence. Comment limiter cette dépendance ? En savoir plus

Transport ferroviaire : un bilan critique de l'ouverture à la concurrence
Un rapport du Sénat du 19 mai 2026 dresse un bilan « incertain » sur les finances publiques de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs. Si la fin du monopole a permis une baisse des coûts budgétaires, les rapporteurs pointent l'absence de cadre et un certain nombre de risques non anticipés. En savoir plus

Droits de douane : où en est l'accord commercial entre l'Union européenne et les États-Unis ?
Le 27 juillet 2025, l'Union européenne et les États-Unis ont conclu un accord commercial qui prévoit des droits de douane sur les exportations européennes vers les États-Unis et une suppression des droits européens. Rapidement mis en œuvre côté américain, le processus a été plus long en Europe. Un compromis provisoire a été trouvé en mai 2026. En savoir plus

Taxer les émissions des ménages ou des entreprises : quels effets ?
La taxation des émissions de gaz à effet de serre affecte les ménages à hauteur de leurs émissions

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

directes (voiture, chauffage…) ou indirectes (biens et services consommés). Les entreprises y sont soumises aussi si leur production ou leurs intrants sont carbonés. Les effets de cette taxation sont-ils pour autant identiques ? Le point avec l'Insee. En savoir plus

Comment est déterminé le prix d'un bien ou d'un service sur un marché ?
La formation des prix se fait à deux niveaux distincts : au niveau de l'entreprise (le producteur) et à celui du marché du produit concerné. Au niveau de l'entreprise, la détermination du prix d'un bien ou d'un service dépend de plusieurs variables internes et externes. Au niveau du marché, le prix final est celui qui égalise l'offre et la demande. On parle du prix d'équilibre. En savoir plus

Libre-échange et protectionnisme : quelles différences ?
Le libre-échange défend l'ouverture au commerce international en supprimant les barrières à la circulation des marchandises et des capitaux. L'augmentation de la concurrence et de la taille des marchés est censée favoriser l'innovation et l'investissement tout en réduisant les coûts pour les consommateurs.

Le protectionnisme consiste au contraire à mettre en place des droits de douane, des quotas d'importation ou encore des normes spécifiques pour diminuer les importations. Il vise à favoriser les entreprises et travailleurs nationaux mais il peut, au final, pénaliser les consommateurs, l'investissement et l'innovation. En savoir plus

Proposition de loi visant à relancer les investissements dans le secteur de l'hydroélectricité pour contribuer à la transition énergétique
Afin de relancer les investissements dans la filière hydroélectrique, le texte traduit un accord de principe trouvé avec la Commission européenne en août 2025. Il crée un régime d'autorisation pour l'exploitation de l'énergie hydraulique et ouvre 40% des capacités hydroélectriques françaises aux entreprises concurrentes d'EDF. En savoir plus

Loi du 23 avril 2026 visant à instaurer une procédure simplifiée de recouvrement des créances commerciales incontestées
La loi crée une nouvelle procédure déjudiciarisée permettant le recouvrement simplifié des créances commerciales non litigieuses. En savoir plus

Loi du 23 février 2026 relative à la confidentialité des consultations des juristes d'entreprise
La loi instaure la confidentialité des consultations des juristes d'entreprise. Ce « legal privilege » existe déjà dans d'autres pays. Cette confidentialité ne vaudra pas en matière pénale et fiscale. Les juges pénaux ou l'administration fiscale pourront toujours accéder aux documents de l'entreprise. En savoir plus

Interview de M. Serge Papin, ministre des Petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat, à France 2 le 22 mai 2026, sur la prime carburant versée par les entreprises et la critique de la politique menée par le secteur de la distribution. En savoir plus

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Comment les entreprises se réinventent
Nouveau rapport au travail, transition écologique, IA : quelles mutations pour l'entreprise ? En savoir plus

Harmonie Mutuelle lance son appel à projets dans le Vaucluse



Jusqu'au 16 avril 2026, les entrepreneurs vauclusiens de moins de 20 salariés sont invités à candidater à la 7e édition du Prix Santé Entrepreneurs porté par Harmonie mutuelle. À la clé : des dotations financières pouvant atteindre 15 000 euros au niveau national et un accompagnement en coaching santé. L'objectif : récompenser des initiatives concrètes en faveur de la santé au travail, de la solidarité entrepreneuriale et de la transition écologique.

En Vaucluse, où le tissu économique repose majoritairement sur les TPE (Très petites entreprises) , les artisans, commerçants et indépendants, la question de la santé au travail est stratégique. C'est sur ce

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

terrain que s'inscrit le Prix Santé Entrepreneurs, dont la septième édition est désormais ouverte aux candidatures.

La stratégie du bien être en entreprise
Première entreprise mutualiste à mission, Harmonie Mutuelle, membre du groupe VYV, premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, revendique une approche globale de la performance : intégrer la santé et la qualité de vie au travail (QVCT) comme leviers de pérennité économique. Une conviction que résume Robert Jimenez, directeur régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse : « Intégrer la santé dans une démarche globale de performance est une condition de réussite et de longévité entrepreneuriales. »

Des actions concrètes, discrètes, mais décisives
Le prix s'adresse aux structures de moins de 20 salariés, adhérentes ou non de la mutuelle. Les initiatives éligibles sont volontairement larges, à condition qu'elles aient un impact positif mesurable.

Aménagement des bureaux, horaires adaptés, pratique sportive…
Aménagement innovant des locaux pour limiter les troubles musculosquelettiques, mise en place d'horaires adaptés, incitation à la pratique sportive, ateliers de prévention, groupes de soutien psychologique entre dirigeants, dispositifs d'entraide en cas de coup dur : autant d'actions qui, bien que modestes à l'échelle d'une TPE, peuvent transformer durablement le quotidien professionnel.

La santé du dirigeant
La transition écologique constitue également un axe fort : réduction des émissions de CO_2, circuits courts, recyclage des matériaux, sobriété énergétique. Autant de démarches qui croisent désormais les enjeux de santé, d'environnement et d'attractivité. Alors que l'absentéisme, les risques psychosociaux et l'épuisement des dirigeants de petites structures sont régulièrement pointés par les observatoires nationaux, ces initiatives prennent une dimension particulière. La santé de l'entreprise commence souvent par celle de son dirigeant.

Une reconnaissance régionale et nationale
Le dispositif se déploie en deux temps. Une première sélection régionale désignera, en mai, les lauréats locaux. Les trois premiers recevront respectivement 1 000€, 750€ et 500€, assortis d'une séance de coaching santé.

Une phase tout d'abord départementale, régionale puis nationale
Les projets primés accèderont ensuite à la phase nationale. Le public sera appelé à voter, ses voix comptant pour moitié, aux côtés de celles d'un jury composé d'élus et de collaborateurs d'Harmonie Mutuelle. Les dotations nationales sont significatives : jusqu'à 15 000€ pour le premier prix, auxquels s'ajoutent plusieurs 'coups de cœur' thématiques, parmi lesquels la transition écologique, QVCT, experts-comptables, commission Entrepreneurs.

Gagner en visibilité
Le prix ouvre un espace de visibilité et de mise en réseau. Harmonie Mutuelle rappelle d'ailleurs son engagement auprès d'écosystèmes d'accompagnement tels que le Réseau Entreprendre ou Apesa

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

spécialisés dans le soutien aux dirigeants en difficulté. Dans un territoire comme le Vaucluse, où la vitalité économique repose sur l'énergie de milliers de petites structures, cette mise en lumière d'initiatives responsables prend une résonance particulière. Elle interroge, en creux, le modèle entrepreneurial de demain : plus attentif à l'humain, plus solidaire, plus durable.

Les infos pratiques
Harmonie mutuelle. 7e édition du Prix Santé Entrepreneurs. Appel à candidatures Vaucluse. Date limite de candidature : 16 avril 2026 à 12h**.** Annonce des lauréats régionaux : première quinzaine de mai 2026**.** Inscription par courriel ici. Candidature en ligne ici.

Les dirigeants en selle avec Ma petite entreprise



Alors que démarre le Tour de France féminin, trois chefs d'entreprise savoyards ambitionnent de monter, dès 2026, une équipe cycliste professionnelle, exclusivement financée par un

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

peloton de TPE-PME de toute la France. Et c'est bien parti ! Les explications de Michaël Amand, l'un des instigateurs du projet.

Comment est née cette idée de lancer d'abord une, puis deux, équipe(s) de cyclistes professionnel(les) ?

« Nous sommes trois dirigeants de PME*, cyclistes et passionnés par la discipline. Nous trouvions frustrant de voir que les petites "boîtes" n'étaient jamais mises en avant dans le cyclisme professionnel, monopolisé par de grands groupes. Nous avons donc imaginé la création d'un grand collectif de TPE/PME pour financer d'abord une puis deux équipe(s) de cycliste(s) professionnel(les) française(s), pour défendre ainsi des valeurs qui nous rassemblent –persévérance, créativité et dépassement de soi – et fédérer autour du vélo. Nous l'avons baptisé *Ma Petite Entreprise* (MPE). »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



« Nous voulons mettre en lumière les petites entreprises de France. »

Michaël Amand

Concrètement, que comptez-vous faire ?
« Nous voulons mettre en lumière les petites entreprises de France en les unissant autour du vélo et

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

ciblons avant tout des dirigeants de TPE et PME (moins de 50 salariées) qui peuvent rejoindre le peloton à partir de 750 euros hors taxes par an. Nous voulons ainsi permettre au plus grand nombre de passionnés possible d'accéder au projet sans impacter les trésoreries. Plus nous serons de fous et plus nous allons rire de nos plaisirs collectifs.
Nous travaillons depuis deux ans pour passer de notre idée à un projet réalisable qui a d'ores et déjà séduit Vincent Lavenu, ancien coureur cycliste français, ex-dirigeant fondateur, en 1990, de l'équipe AG2R Citroën, devenu notre parrain bénévole. »

Que proposez-vous en échange de l'investissement des entreprises ?
« Un outil de communication. Nous voulons fonctionner comme un club d'entreprises et comme un média. Nous voulons utiliser l'équipe pour rayonner. Certes tout le monde ne pourra pas avoir son logo sur l'équipement, mais les contributeurs auront accès à des événements tout au long de l'année, organisés des veilles de courses par exemple ou chez l'un ou l'autre de nos membres. Ils intégreront l'annuaire de *Ma Petite Entreprise,* pourront bénéficier d'un réseau convivial, de différents avantages, d'informations, d'un kit média pour leur communication externe, d'un maillot édition spéciale…
Nous avons d'ores et déjà lancé un "prologue" à Paris pour présenter le projet chez un de nos partenaires devant une soixantaine de personnes, avec un succès qui m'a ému. Nous avons ressenti chez les participants l'envie que nous réussissions. Le fabricant de vélos haut de gamme *Factor Bikes* nous a par ailleurs d'ores et déjà rejoints, séduit lui aussi par cette dynamique collective. Tout comme l'équipementier textile *Rosti France -AMD.* »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



> « Nous avons une belle dynamique autour de ce projet qui fédère et dispose instantanément d'un vrai capital sympathie. »

Où en êtes-vous aujourd'hui ?
« Nous estimons à 1,5 million d'euros le capital nécessaire pour lancer confortablement, dès 2026, une équipe féminine de 12 sportives et son staff. À ce jour, nous avons réuni un bon tiers de la somme auprès de 400 entreprises de tous secteurs d'activité, qui représentent la France et la diversité de son tissu entrepreneurial. Des professionnels libéraux sont également partie prenante. Nous avons une belle dynamique autour de ce projet qui fédère et dispose instantanément d'un vrai capital sympathie. C'est une vision décalée qui interpelle. Notre but est de grandir petit à petit. Pour l'instant, nous respectons nos objectifs et de nouvelles entreprises adhèrent tous les jours. C'est magique ! Nous commençons aussi à être sollicités par du grand public et réfléchissons à la manière de l'intégrer aussi, avec l'aval de nos adhérents. »

Une équipe féminine en 2026 donc. Quid d'une équipe masculine ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

« Nous espérons lancer notre équipe masculine en 2027, l'année où la France, et la Haute-Savoie en particulier, organisera les "super" championnats du monde de cyclisme UCI. Et nous sommes confiants. Cela semble tout à fait jouable si les dirigeants continuent à nous rejoindre au rythme d'aujourd'hui.
En parallèle, nous travaillons bien sûr sur un organigramme et sur la constitution d'un groupe à qui donner les clés pour gérer MPE au quotidien. Nous pensons démarrer avec cinq à six salariés. C'est un projet ambitieux, nous avons un vrai modèle économique en place et réfléchissons déjà aussi à d'autres moyens de financement (événementiel, produits dérivés…). Nous voulons pédaler pour l'entrepreneuriat français et espérons bien prendre le départ du Tour de France en 2030. »

Hélène Vermare

*Émeric Ducruet (Co-gérant *Alpes Communications Systems, Chambéry* et co-fondateur *Le pain de Mayou*, Saint-Jean-de-Chevelu), Michaël Amand (Président *IDIX Mouxy*, agence de communication, Aix-les-Bains, Paris et Nantes) et Simon Savre (Fondateur de *Monsieur Bike*, dédiée à l'univers vélo, Chambéry).

CCI de Vaucluse : l'intelligence artificielle au service des TPE et PME

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Vaucluse organise un webinaire dédié à l'intelligence artificielle au service des TPE (très petites entreprises) et PME (petites et moyennes entreprises) de la région ce mercredi 2 juillet. Il est encore temps de s'inscrire.

Ce mercredi 2 juillet, l'IA sera mise à l'honneur au cours d'un webinaire proposé par la CCI de Vaucluse. Adressée aux TPE et PME régionales, cette journée permettra aux entrepreneurs de mieux connaître toutes les clefs pour booster leur compétitivité et leur visibilité en ligne.

Le programme

L'événement débutera à 10h avec deux échanges animés par des experts sur les thèmes 'Croissance & compétitivité : l'IA au service des PME' et 'Compétences d'avenir : l'IA au service de l'emploi et la formation'.

À partir de 11h, les entrepreneurs pourront en apprendre davantage sur le référencement naturel. Ils découvriront comment sélectionner les mots-clés pertinents pour maximiser leur visibilité en ligne, mais aussi comment l'intelligence artificielle peut transformer leur manière de rédiger du contenu pour mieux répondre aux attentes de leur audience et des moteurs de recherche.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

L'après-midi, quant à lui, sera axé sur la publicité avec les principaux formats de la publicité en ligne pour maximiser l'impact de sa stratégie. Les participants au webinaire apprendront aussi comment générer des annonces performantes avec l'aide de l'IA.

Webinaire 'L'IA au service des TPE/PME'. De 10h à 15h30. Inscription en ligne.

Emploi en Région Sud-Paca et Vaucluse, plus de 4 000 chefs d'entreprise sinistrés



En 2022, 4 039 chefs d'entreprise ont perdu leur activité professionnelle en région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur selon l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs de l'association GSC et la société Altares. Ce chiffre, en hausse de 25,4 % par rapport à 2021, représente 817 femmes et hommes impactés de plus sur un an.

Après 3 années marquées par les crises, les difficultés multifactorielles (remboursement des dettes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Covid-19 et PGE (Prêt garanti par l'Etat), hausse des taux, inflation, augmentation des prix de l'énergie, pénuries… viennent accentuer les fragilités des chefs d'entreprise, alors même que les assignations Urssaf (Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales) n'ont pas encore repris.

Les dirigeants de TPE sont les plus touchés

Un âge moyen de 48,1 ans en région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur qui interpelle sur le rebond professionnel des entrepreneurs. Les gérants de TPE (très petites entreprises) résistent plus difficilement aux aléas économiques. L'ensemble du territoire connaît une hausse du nombre d'entrepreneurs en situation de chômage.

Les dirigeants des Bouches-du-Rhône sont les plus impactés

Tous les départements de la région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur enregistrent une hausse du nombre d'entrepreneurs en situation de perte d'emploi. Le département des Bouches-du-Rhône, avec 1 513 chefs d'entreprise impactés, représente à lui seul près d'un tiers des pertes d'emploi de la région.



DR

La plus importante hausse se situe dans les Alpes-de-Haute-Provence

La plus forte hausse concerne le département des Alpes-de-Haute-Provence (102,2 %)
soit 91 entrepreneurs ayant perdu leur activité professionnelle. Le département des Alpes-Maritimes compte 1 016 chefs d'entreprise impactés (+10,9 %). La situation se dégrade également pour les entrepreneurs du Var et du Vaucluse avec respectivement : 814 (+ 35,4 %) et 504 entrepreneurs

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

concernés (+ 44 %). 101 chefs d'entreprise du département des Hautes-Alpes se sont également retrouvés en situation de chômage, soit une hausse de 29,5%.

Chaque jour 11 chefs d'entreprise perdent leur emploi

«Chaque jour, plus de 11 chefs d'entreprise perdent leur emploi en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur indique Anthony Streicher, Président de l'association GSC (Association des syndicats patronaux et protection des dirigeants). Les chiffres de 2022 nous alertent sur une réalité que nous connaissions déjà. Les entrepreneurs doivent faire face à un contexte économique particulièrement difficile dans lequel les fragilités se multiplient et s'alimentent. Les pénuries de main-d'œuvre et la majoration des coûts énergétiques compliquent les défis auxquels ils devaient faire face. Alors que les tensions sur la trésorerie se font déjà sentir, la reprise des procédures d'assignation de l'Urssaf en 2023 pourrait encore accélérer la remontée des défaillances déjà observée en 2022.»

Le seniors sont les plus impactés

Les aléas économiques exposent les chefs d'entreprise senior à la tête de TPE, l'âge moyen des chefs d'entreprise impactés région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur est de 48,1 ans. Dans le département des Alpes-Maritimes l'âge moyen atteint 49,4 ans. La question du rebond professionnel reste centrale pour cette population mature.



DR

Sécuriser son parcours professionnel de patron

«Ces signaux qui laissent présager un retour aux niveaux d'avant crise dès 2023, doivent nous amener à

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

réfléchir collectivement à l'avenir que nous souhaitons proposer à ces femmes et ces hommes. Près de 2 entrepreneurs sur 3 n'ont pas anticipé une éventuelle perte d'emploi. Chacun doit être libre de sécuriser ou non son parcours professionnel mais ayons conscience qu'il s'agit collectivement de la capacité de reprise de la France,» poursuit Anthony Streicher.

Les petits entrepreneurs sont les plus touchés

Les entrepreneurs à la tête de structures de moins de 3 salariés représentent près de 8 pertes d'emploi sur 10 dans la région en 2022. La masse salariale représente un coût important pour ces entreprises, auxquelles s'ajoutent les difficultés économiques conjoncturelles (remboursement des PGE, inflation, hausse des taux, facture énergétique…

Les business BtoC particulièrement exposés

Les entrepreneurs de la région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur exerçant une activité dans le BtoC particulièrement exposés. Malgré des carnets de commandes remplis, les entrepreneurs de la construction sont pénalisés par les difficultés d'approvisionnement, les coûts des matières premières et la pénurie de main d'œuvre.

Changement de comportement des consommateurs

Ainsi, 1 003 chefs d'entreprise du secteur se sont retrouvés en situation de chômage en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le changement de comportement des consommateurs, dans un contexte inflationniste, a des conséquences particulièrement fortes sur les femmes et hommes exerçant des activités en lien direct avec les consommateurs.



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

DR

Le commerce très fragilisé
Le secteur du commerce est le plus impacté avec 961 entrepreneurs de région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur en situation de chômage en 2022 dont 551 exerçant dans le domaine du commerce de détail. Le secteur de l'hébergement, restauration et débits de boissons concentre quant à lui 566 des pertes d'emploi du territoire. Parmi elles, 479 concernent la restauration. Donnée issue de la double enquête menée par l'IFOP (Institut français d'opinion publique) pour l'association GSC de juillet 2019.

Ce qu'il faut retenir
4 039 chefs d'entreprise sont au chômage en 2022, ce qui équivaut à une hausse de 25,4 % – soit 817 femmes et hommes impactés de plus depuis 2021 – et laisse présager d'un retour, voire un dépassement des niveaux d'avant crise dès 2023. Un phénomène qui s'explique par 3 années marquées par les crises, auxquelles s'ajoutent le remboursement des dettes Covid-19 et PGE, hausse des taux, inflation, augmentation des prix de l'énergie, pénuries etc.
Tous les départements de la région sont touchés, et notamment dans le département des Bouches du Rhône qui enregistre 1 513 chefs d'entreprise en situation de « chômage ».
Les aléas économiques exposent les chefs d'entreprise « senior » à la tête de TPE : l'âge moyen des chefs d'entreprise impactés en Provence Alpes Côtes d'Azur est de 48,1 ans.
Les gérants de TPE font également partie des publics les plus vulnérables avec près de 8 entrepreneurs/10 ayant perdu leur emploi en un an.
Les secteurs du B2C (business to consumer) principalement touchés : la construction, le commerce ainsi que l'hébergement, la restauration et les débits de boisson sont en première ligne des liquidations judiciaires en 2022.
MH

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



DR

Carole Grandjean, ministre déléguée à l’Enseignement et la formation professionnels. : « Les TPE et PME se sont appropriées les dispositifs d’apprentissage »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Une réforme des lycées professionnels engagée pour former au plus près des besoins des entreprises, des dispositifs renforcés en matière d'apprentissage et d'alternance, une nouvelle mouture du contrat de professionnalisation sans limite d'âge en passant par une VAE (Valorisation des acquis de l'expérience) renouvelée et améliorée… Des sujets qui font résonnance dans l'écosystème entrepreneurial en proie aux difficultés de recrutement et à la veille d'une future loi travail. Le point avec Carole Grandjean, ministre déléguée à l'Enseignement et la formation professionnels.

Les difficultés de recrutement s'affichent comme une des préoccupations majeures de la sphère entrepreneuriale. La formation professionnelle, sous toutes ses formes, peut-elle permettre d'y remédier, du moins en partie ?

Carole Grandjean : C'est notamment un levier à actionner pour pouvoir recruter à court terme. Les dispositifs, aujourd'hui mis en place et en évolution pour répondre aux réels besoins des entreprises,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

peuvent permettre, à une certaine échelle, de tenter de pallier une partie de ces difficultés de recrutements. La réforme des lycées professionnels, en cours, ou encore la continuité des politiques engagées en faveur de l'apprentissage et de l'alternance y participent, mais les choses vont beaucoup plus loin. C'est toute l'approche du monde du travail qui se doit d'évoluer pour faire face aux grandes mutations actuelles et à venir, c'est tout l'objectif de la future loi travail.

Les derniers chiffres de l'apprentissage, près de 840 000 apprentis dans l'Hexagone, tentent à démontrer que la sphère entrepreneuriale s'est appropriée les différents dispositifs, mais est-ce réellement le cas des TPE-PME ?
Huit apprentis sur dix aujourd'hui sont embauchés dans les TPE et PME. Elles se sont réellement (ré)appropriées l'apprentissage et l'alternance et cela concerne tous les secteurs d'activité et les niveaux de diplômes. Nous sommes en bonne voie pour atteindre le million d'apprentis annoncé pour la fin 2027. C'est un signe de la réussite de la loi de 2018 et de la réforme de l'apprentissage engagée dans le cadre de la TVP (Transformation de la voie professionnelle).

Le prolongement jusqu'à la fin 2027 de l'aide de 6 000 € à l'embauche d'un apprenti ou d'un alternant y est-il également pour quelque chose ?
C'est un soutien que le président de la République a souhaité voir prolonger jusqu'à la fin de son quinquennat. Les entreprises qui recrutent un jeune en apprentissage investissent d'abord du temps et beaucoup d'énergie pour les former et les accompagner. Cet effort financier substantiel est un marqueur politique fort de soutien durable à cette voie de formation.

> « Il nous faut actuellement faire réellement reconnaître les compétences ! Aujourd'hui, la VAE apparaît comme un dispositif trop complexe et donc peu utilisé. L'idée est d'expérimenter une VAE inversée. »

L'aspect quantitatif de l'apprentissage ne semble plus être à démontrer, mais les ruptures de contrat sont également présentes. La question de l'accompagnement et du suivi se pose ?
Elles sont primordiales et même si le taux d'insertion post-apprentissage est bon (environ sept apprentis sur dix sont en situation d'emploi après leur parcours), l'accompagnement pendant la formation et post-formation est indispensable tout comme sur la qualité de l'apprentissage. La montée en puissance du nombre d'apprentis exige un véritable effort en faveur du maintien de la qualité des apprentissages. L'apprentissage a fait ses preuves pour l'emploi des jeunes, mais il faut aujourd'hui l'orienter vers les publics qui en ont le plus besoin et notamment les apprentis en situation de handicap.

La réforme des lycées professionnels entrera progressivement en vigueur au début de la rentrée prochaine, les quatre groupes de travail sur le sujet viennent de rendre leur copie, quel est le principal objectif de cette réforme ?
C'est de faire du lycée professionnel une véritable voie de réussite pour les jeunes et de les former au plus proche des besoins des entreprises. Trop de jeunes peinent à trouver un emploi après l'obtention de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

leur diplôme ou décrochent trop rapidement lorsqu'ils poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur. Il nous faut diminuer le nombre de décrocheurs (deux tiers de décrocheurs scolaires sont issus des lycées professionnels) et rapprocher réellement l'école de l'entreprise pour faire face aux enjeux des compétences. Cette réforme est structurelle et résolument tournée vers les jeunes. L'un des objectifs est de prendre en compte leurs singularités, leur transmettre le goût de l'engagement dans leurs propres parcours, les former aux enseignements généraux et ainsi les préparer à l'emploi et accompagner celles et ceux qui le souhaitent vers une poursuite d'études réussie.



Carole Grandjean. © Emmanuel Varrier-Tablettes Lorraines

À l'occasion des différentes Assises territoriales du travail en vue de la future loi sur le travail, vous avez notamment évoqué la mise en place future d'une VAE (Valorisation des acquis de l'expérience) améliorée. C'est-à-dire ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Il nous faut actuellement faire réellement reconnaître les compétences ! Aujourd'hui, la VAE apparaît comme un dispositif trop complexe et donc peu utilisé. L'idée est d'expérimenter une VAE inversée. Je n'attends pas d'avoir dix ans d'expérience pour faire reconnaître mes compétences. Cette nouvelle VAE permettra la construction d'un parcours de formation en entreprise, en situation de travail et en organisme de formation au plus près des besoins des employeurs. Ces parcours seront accompagnés dans le cadre de cette VAE pour une montée en compétence individualisée. Aujourd'hui, 30 000 parcours annuels de VAE sont comptabilisés, nous souhaitons atteindre les 100 000 d'ici la fin du quinquennat.

Un contrat de professionnalisation sans limite d'âge a été également évoqué. Comment pourrait-il s'articuler ?
C'est l'un des moyens pour permettre, et surtout sécuriser, les transitions et les mobilités professionnelles. Il faut être plus souple et plus efficace pour accompagner ces transitions qui sont de plus en plus présentes du fait des mutations économiques. Changer de métier ou monter en compétences pour réorienter sa vie professionnelle se doit d'être sécurisé. Ce contrat de professionnalisation sans limite d'âge entend répondre à cette problématique. La personne qui souhaite se former, à n'importe quel âge, pourra le faire avec toute l'assurance, financière notamment, nécessaire.

Est-ce un moyen pour pallier la problématique de l'emploi des seniors ?
Ce contrat pourrait s'afficher comme une réponse mais il est indispensable de travailler sur le sujet pour aboutir à un véritable parcours sécurisé.

Propos recueillis par Emmanuel Varrier des Tablettes Lorraines pour RésoHebdoEco

Loi travail en vue…
Repenser le travail ! Objectif affiché de la future loi travail aujourd'hui en cours de préparation et qui pourrait voir le jour d'ici l'été. Un volet conséquent concernera « la formation et l'accompagnement des travailleurs », comme l'a assuré Carole Grandjean, ministre déléguée à l'Enseignement et la formation professionnels, à l'occasion des Assises territoriales du travail dans le Grand Est, le 28 février dernier sur le campus de Maxéville du Pôle Formation de l'UIMM Lorraine. « Cette loi est l'occasion de repenser l'approche du travail qui doit s'ajuster aux grandes mutations économiques, écologiques, démographiques et numériques (…) Une approche plus territoriale vis-à-vis du travail est nécessaire. L'enjeu consiste notamment à déployer un dialogue social territorial permettant de s'ajuster à l'histoire, aux perspectives et au choix de chaque territoire. »

VAE : un groupement d'intérêt public
Une VAE (Valorisation des acquis de l'expérience) inversée ! C'est l'un des vastes chantiers engagés aujourd'hui par le gouvernement, histoire d'en faire un réel levier de l'évolution professionnelle. Un groupement d'intérêt public est en train de se dessiner. Ce nouveau dispositif pourrait être opérationnel à partir de septembre prochain.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Pourquoi certaines TPE deviennent-elles des PME ?



« Pourquoi certains créateurs d'entreprise réussissent à passer du stade de la TPE* à celui d'une PME qui se développe harmonieusement ? Cette question m'a souvent été posée… », explique Philippe Lechat, ancien président du groupe Axiome associés pendant plus de 10 ans et aujourd'hui consultant en stratégie d'entreprise.**

« Après des années d'observation et quelques lectures universitaires, il me semble que la clé de cette évolution est bien la capacité du créateur d'entreprise à conserver des qualités de leadership tout en développant celles de manager. »

Mais quelle est la différence entre leadership et management ?
« On considère généralement qu'un leader est choisi ou adopté (et donc parfois rejeté…) par une équipe,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

qui devient de facto ‘son’ équipe, alors qu’un manager est nommé à ce poste, dans l’équipe, par la direction de l’organisation.
Les fonctions de l’un et de l’autre sont différentes : Un leader doit scruter l’avenir en permanence pour faire des choix stratégiques, tout en rappelant régulièrement le cap fixé aux équipes opérationnelles. Un manager doit conduire son équipe au jour le jour vers l’objectif fixé, tout en veillant scrupuleusement à l’analyse et la résolution des problèmes rencontrés.
Les études réalisées montrent que les qualités essentielles d’un leader sont plutôt la créativité, l’intuition, l’ouverture d’esprit et, bien entendu, une grande capacité à communiquer. Le poste de manager demande lui plutôt des capacités d’écoute, de ténacité, de précision ainsi qu’un talent d’analyse et de mise en œuvre des process. »

Une fois ces idées générales posées, que se passe-t-il en général lors des premières années de lancement d’une entreprise ?
« Pour qu’un projet réussisse à décoller il est nécessaire que le créateur ait ‘quelque chose en plus’ que les concurrents déjà présents sur le marché. En effet, un avantage concurrentiel ou organisationnel doit permettre de prendre des parts de marchés significatives sur le secteur, à défaut, le projet échoue, faute de clients intéressants.
C’est bien pour trouver et mettre en avant ce petit quelque chose de différent que les talents de leader sont indispensables. Le créateur va devoir réussir à formuler son ‘avantage déterminant’ et faire adhérer à son projet : banquiers, associés, fournisseurs, salariés et surtout clients rentables !
Ses capacités à être ‘un peu différent’ et à communiquer brillamment sur son projet sont essentielles pour catalyser énergie, temps disponible et budgets. Si l’entreprise fonctionne correctement, elle va grandir, se structurer et continuer de fédérer les différents acteurs vers la poursuite de l’objectif.
Au bout d’un ‘certain temps’, l’entreprise grandissant, le fondateur va devoir passer de plus en plus de temps à gérer ses équipes, à organiser les process et à veiller à ce qu’ils restent efficients. Il va aussi consacrer beaucoup d’énergie à conserver ses acquis tout en essayant de développer encore son activité. »

« C’est à ce stade que les qualités de manager du chef d’entreprise doivent prendre le pas sur ses qualités de leader : avant de se consacrer à des idées nouvelles, il doit d’abord s’assurer que le premier projet avance correctement. Autrement dit, ce n’est qu’après avoir bien organisé son entreprise et recruté des managers efficaces que le chef d’entreprise peut se consacrer de nouveau au lancement de projets nouveaux grâce à son leadership. Bien évidemment, il doit, en même temps, rester vigilant sur la bonne marche de l’entreprise et régulièrement rappeler le cap qu’il a fixé aux équipes et aux managers en particulier… »

« Parfois, le leader sent que la fonction de management ne l’intéresse pas vraiment ou bien qu’il n’a pas les capacités requises. Il a alors tout intérêt à transmettre son entreprise sans attendre, c’est ainsi que l’on voit des chefs d’entreprise qui vendent les sociétés qu’ils ont créées plutôt que d’essayer de les développer eux même.
Dans le même sens, le ‘seuil de survie des 3 ans de la nouvelle entreprise’ n’est pas un mythe mais bien le franchissement du passage de la création à la consolidation du projet, un leader qui passe ce seuil est bien celle qui a su manager développer le projet après les premières années de lancement.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

En conclusion, vous l'aurez compris, le développement d'une PME tient beaucoup à la capacité de son leader à structurer et manager ses équipes, dans la durée, après la phase euphorisante et enthousiaste de la création ; ce n'est pas donné à tout le monde ! »

Philippe Lechat a été président du groupe Axiome associés pendant plus de 10 ans. Expert-Comptable inscrit et Commissaire aux Comptes jusqu'en 2019, il est désormais consultant en stratégie d'entreprise, en matière de transmission tout particulièrement. Il est aussi administrateur de plusieurs associations du secteur social et de l'insertion. Enfin, Il est vice-président de la Fondation Angladon qui gère le musée du même nom à Avignon.

*TPE : Très petites entreprises
** PME : Petites *et moyennes entreprises*

Artisans, commerçants, TPE , PME : comment bénéficier d'une remise de l'État sur vos factures d'énergie ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Vous êtes artisan, commerçant, TPE ou PME, le ministère de l'Economie et des finances vous informe que vous avez droit à des aides pour réduire le montant de vos factures d'électricité.

Pour en bénéficier, vous devez impérativement renvoyer cette attestation à votre fournisseur d'énergie. Elle est également disponible sur le site de votre fournisseur d'énergie.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

« C'est simple, rapide et vous trouverez sur le site internet de votre fournisseur d'énergie toutes les informations utiles sur les modalités d'envoi de cette attestation, explique les services des Finances publiques. L'envoi de l'attestation à votre fournisseur est nécessaire et urgent pour bénéficier d'une remise sur votre facture d'électricité de janvier. »

Si vous n'êtes pas à l'aise avec internet ou si vous souhaitez bénéficier d'explications pour remplir l'attestation, les Finances publiques rappellent que ses agents sont à votre service :
– au 0 806 000 245 ;
– au niveau de chaque département avec ses conseillers en sortie de crise ;
– sur rendez-vous dans votre centre des Finances publiques.

L.G.

BPI France et l'Ordre des experts-comptables avec les TPE et PME

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Anne Guérin, directrice exécutive de BPI France en charge du Financement et du Réseau et Lionel Canesi, président de l'Ordre des experts-comptables ont signé une convention de partenariat visant à renforcer leurs actions en faveur de l'accompagnement des TPE et PME.

Ce partenariat entre BPI France et l'Ordre des experts-comptables vient concrétiser une collaboration étroite de plusieurs mois entre les équipes opérationnelles des deux structures. Pour soutenir l'activité des TPE et PME en sortie de crise du Covid-19, BPI France et les Régions ont rapidement déployé le 'Prêt Rebond'. D'un montant de 10 000 à 300 000€ selon les Régions, ce prêt est destiné à renforcer la trésorerie des TPE et PME issues de tous les secteurs d'activité et ayant plus d'un an d'activité, impactées par la crise sanitaire.

Dispositif rapide

Afin d'accélérer le délai d'octroi de ces prêts, BPI France a mis en place, pour toutes les demandes d'un montant inférieur à 50 000€, une plateforme digitale permettant d'obtenir la décision sous 48h et le décaissement du prêt sous 2 à 5 jours. Pour ce prêt digital, la Banque publique d'investissement a pu s'appuyer sur l'Ordre des experts-comptables. En effet, mandaté expressément par son client, l'expert-comptable valide en ligne les informations nécessaires à l'octroi du prêt et dépose les justificatifs directement sur la plateforme dédiée.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

« Le professionnalisme et la forte réactivité des équipes de BPI France ont permis de concevoir, dans des délais très courts, des solutions innovantes, efficaces et attendues par les chefs d'entreprise aussi bien lors du fort ralentissement de l'économie qu'au moment de sa progressive reprise », explique Lionel Canesi, président de l'Ordre des experts-comptables qui représente 21 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts- comptables stagiaires.

Après le 'Prêt Rebond', le 'Prêt Relance'

BPI France, en partenariat avec les Régions, poursuit son engagement auprès des TPE et PME, pour les accompagner en lançant le 'Prêt Relance'. Un dispositif que BPI souhaite voir promouvoir par les experts-comptables auprès de leurs clients. Ce nouveau prêt s'adressera aux TPE et PME de tous les secteurs d'activité ayant plus de 3 ans d'existence. D'une durée de 7 ans pour un différé de remboursement de deux ans, ou de cinq ans avec un différé de remboursement d'un an, ce prêt visera à renforcer la trésorerie des entreprises régionales dans un contexte de reprise.

« Nous sommes ravis de ce partenariat avec l'Ordre des experts-comptables, se félicité Anne Guérin, directrice exécutive de BPI France en charge du Financement et du Réseau. Leur accompagnement est un véritable atout pour permettre de sécuriser l'ensemble du dispositif de demande de prêts. Ce partenariat permet d'accompagner les entreprises dans le renforcement de leur trésorerie. Avec l'appui des experts-comptables, tiers de confiance clé, nous souhaitons ainsi conseiller ensemble les TPE et PME afin qu'elles puissent grandir sereinement. »